

**MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE**  
**850, Rue des Distilleries**

**16130 ANGEAC-CHAMPAGNE**

**Tél. : 05.45.83.74.42**

**Fax : 05.45.83.64.19**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2011.**

Sur convocation du 10 Mai 2011, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Monsieur Gérard FAURIE, Monsieur Jacques GATINEAU, Madame Catherine LAIN, Alain PASQUAUD, Monsieur DAVIAUD Ludovic et Monsieur JASMIN Michel.

Excusés : Lucette BARBERA a donné pouvoir à Jacques GATINEAU, Monsieur Pascal BRUNETEAU a donné pouvoir à Catherine LAIN, Jean-François LORET a donné pouvoir à Monsieur Alain PASQUAUD

Absents : Monsieur Frédéric GARABOEUF et Madame Evelyne RIFFAUD.

Début de la Séance : 18 H 35.

Nommé secrétaire de Séance : Monsieur Alain PASQUAUD.

### **1-PRÉSENTATION DU PLAN D'ENTRETIEN COMMUNAL PAR LE FREDON POITOU-CHARENTES.**

Mr Franck OUVRARD, chargé d'études environnementales au FREDON Poitou-Charentes présente au Conseil Municipal le principe d'un plan d'entretien des espaces publics communaux.

L'objectif est de : Faire un inventaire des pratiques d'entretien, identifier les zones où le transfert d'herbicides dans les eaux est élevé, identifier les zones à risques et améliorer les pratiques.

Monsieur Ludovic DAVIAUD a été nommé référent pour aider à l'élaboration du diagnostic (suppléant Monsieur Alain PASQUAUD).

Une première réunion est prévue pour le 10 Juin 2011 à l'atelier communal.

### **2- VALIDATION DE DEVIS :**

Monsieur Alain PASQUAUD présente les différents devis :

a) Devis Portail Atelier communal

3 devis sont présentés : SARL Claude MAUNAI, Mr DAGNAUD Christian et A-METAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la SARL Claude MAUNAI de Segonzac pour un montant H.T. de 4088,13€.

b) Devis Protection local aux Trois Pierres

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à fermer intégralement le local, il préfère voir protéger le compteur électrique par une protection métallique, un devis sera demandé.

c) Devis carrefour « MAZAUFRY »

Afin de réaliser la construction d'un mur le long de la propriété de Mr MAZAUFRY en limite des terrains acquis par la commune, 3 devis sont présentés par les entreprises ayant répondu : entreprise générale CHAUMET, entreprise FORT Bâtiment et entreprise LAVOIX T.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Gérard CHAUMET d'Angeac-Champagne pour un montant H.T. de 11 883 ,71 € (dont 577,80 € H.T. de terrassement sous-traité à l'entreprise SEGUIN T.P.).

Monsieur le Maire remet aux conseillers l'étude réalisée par le CAUE Charente pour l'aménagement des carrefours, laquelle donne toute satisfaction.

d) Devis logement occupé par Mr DELALE Christophe

Le chantier se décompose en un lot pour le sanitaire et un lot pour l'électricité :

- **Sanitaires** : 3 entreprises présentent des devis :

Mr Richard BRUNO, SARL BARNY et SARL RCS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de SARL BARNY pour un montant H.T. de 2088 €.

- **Electricité** : 3 entreprises présentent des devis :

SARL OUZENAUD-COUREAU, SARL BARNY, Mr Pascal RAINARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de la SARL OUZENAUD-COUREAU pour un montant de 1150,79 €.

e) Vestiaire communal

Isolation-doublage-carrelage : 3 entreprises ont présenté des devis : SARL LGM, entreprise MALHOUROUX SARL et entreprise Nicolas LABORDE.

Monsieur Jacques GATINEAU intervient alors pour dire que selon lui, il existe un conflit d'intérêt entre la SARL LGM (LAIN Gérard) et un membre du Conseil Municipal, et précise que cela peut conduire à un recours devant le Tribunal Administratif.

Madame Catherine LAIN précise que puisque son mari ne peut décidément pas travailler pour la commune, elle demande de retirer son devis.

Le devis de l'entreprise MALHOUROUX SARL est validé avec 2 abstentions et 1 vote contre pour un montant de 4117,29 € H.T.

- **Electricité** : 3 devis sont présentés : SARL BARNY, SARL OUZENAUD-COUREAU, entreprise Pascal RAINARD.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de valider le devis de la SARL J.F. BARNY DE Segonzac pour un montant de 1543,52 € H.T.

- **Sanitaires** : 3 devis sont présentés : Mr Richard Bruno, SARL J.F. BARNY, SARL RCS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise RICHARD Bruno de Lonzac pour un montant de 2283,10 € H.T.

#### f) Equipement salle des fêtes

3devis sont présentés : entreprise FOURNIER David, groupe BERNARD et SARL CUISSON et REFREGIRATION.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider le devis de l'entreprise FOURNIER David pour un montant de 1854 € H.T. pour un meuble chaud ILTC140 et un chariot de service ERC66349 pour un montant H.T. de 240 €.

#### f) Acquisition d'une poubelle à la cantine scolaire

Suite à un contrôle sanitaire, il convient de changer une poubelle à la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise de FOURNIER David pour un montant H.T. de 147 €.

#### h) Tableau prise salle des fêtes

3 devis sont présentés SARL OUZENAUD-COUREAU, Monsieur RAINARD Pascal et SARL BARNY.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le dossier de la SARL OUZENAUD-COUREAU de Salles d'Angles pour un montant hors taxe de 448,97 €.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### 1/ Affaire société SODI.

Monsieur le maire précise que dans l'affaire opposant la commune à la société SODI pour des fournitures commandées par une personne n'ayant pas délégation, l'avocat de la dite-société s'est désisté de la procédure devant la Cour de Cassation.

Ainsi l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux du 02 Novembre 2010 est définitif, il donne entière satisfaction à la commune d'Angeac-Champagne et a condamné SODI à une astreinte de 30 € par jour pour récupérer les produits sans doute ne le feront-ils jamais au regard de l'astreinte.

#### 2/ Acte d'engagement pour la carte communale.

Le cabinet DOUTREUWE SARL de Saintes chargé de l'étude sollicite un avenant pour avoir la possibilité de produire des factures d'acompte intermédiaires, la phase d'étude étant pratiquement aboutie.

Le Conseil valide à l'unanimité la signature de l'avenant qui complète l'article 11 du CCAP.

3/Acte d'engagement pour la vérification annuelle des installations d'appareils de cuisson à la salle des fêtes d'Angeac-Champagne.

Le Conseil valide à l'unanimité la signature de l'avenant n°003018/110513-0336 au contrat 1014549 pour un coût annuel H.T. de 60€.

#### 4/ Affaire Mme LARDILLON c/ commune d'Angeac-Champagne

Suite au recours en référé fait par le nouvel avocat de Madame Arlette LARDILLON sollicitant à nouveau le versement d'indemnités chômage auxquelles d'après les textes en vigueur elle ne peut prétendre, ce qui lui avait été notifié le 12/10/2011 par recommandé.

Monsieur le maire indique qu'il s'est déplacé à l'audience du 03 Mai 2011 au Tribunal Administratif de Poitiers, accompagné de Monsieur Alain PASQUAUD.

Monsieur le maire indique que les prétentions de Madame LARDILLON ont été rejetées et donne lecture de la décision principale « aucun des moyens invoqués n'est de nature à faire naître un doute sérieux quand à la légalité de la décision attaquée, que, par suite les conclusions aux fins de suspension de l'exécution de la décision attaquée doivent être rejetées ».

#### 5/Effacement des réseaux

Monsieur le maire indique que les travaux de remplacement du réseau d'eau rue de la Fontaine François 1<sup>er</sup> pourraient commencer début Juillet 2011 pour 7 à 8 semaines avec un arrêt du chantier en Août.

Il précise que les travaux d'effacement des réseaux pourraient débuter fin Août début Septembre.

Monsieur Ludovic DAVIAUD s'inquiète car cette date pourrait coïncider avec le début des vendanges.

Le dossier doit être revu avec les intéressés.

#### 6/Recensement de la population 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations de recensement de la population se dérouleront du 19/01/2012 au 18/02/2012.

Clôture de la Séance : 20h05.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.